LA LETTRE N°35

HÉNOUVILLE

LE BULLETIN MUNICIPAL DES HABITANTS D'HÉNOUVILLE

SANTA MARIA MANUELA, BATEAU PARRAINÉ PAR LA COMMUNE D'HÉNOUVILLE À L'OCCASION DE L'ARMADA 2023

© Armada de la Liberté

JUIN 2023

CONTACTS :

Tél : 02 35 32 02 07
Site : www.henouville.fr
Mel : mairie.henouville@orange.fr

Les horaires d'ouverture
de la mairie au public sont :
lundi de 15H30 à 18H45
mercredi de 9H30 à 11H30
vendredi de 15H30 à 17H45

PERMANENCES :

Monsieur le Maire et ses adjoints sont à votre disposition sur rendez-vous.

Permanence de Monsieur Gérard LESEUL, Député de la 5ème circonscription de Seine-Maritime
6 avenue Victor Hugo
76360 Barentin
permanence@gerard-leseul.fr -
Tél. 06 73 20 85 42

Permanence de Madame Pierrette CANU et Christophe Bouillon, Conseillers Départementaux
Tél. 06 11 57 76 15

Monsieur Pascal MARTIN Sénateur de la Seine-Maritime
p.martin@senat.fr

HÉNOUVILLE LA LETTRE

n°35 - Juin 2023
Directeur de la publication :
Jean-Marie ROYER
Responsable communication :
Sylvie HUONNIC
Imprimé à 700 exemplaires sur papier Certifié PEFC
Réalisation :
Veocommunication - Sahurs

SOMMAIRE

L'EQUIPE MUNICIPALE
- **P.4** Tontes Horaires
- **P.4** Marie-Aude CHUPIN

ACTIONS MENEES
- **P.5** Repas du CCAS
- **P.5** Cérémonie du 11 Novembre
- **P.5** Accueil des nouveaux habitants et remise des médailles du Travail
- **P.6** Mise à l'honneur de Jacques DAMIEN
- **P.6** Concours des maisons illuminées
- **P.7** Recensement
- **P.7** Visite au SMEDAR
- **P.7** Goûter du CCAS
- **P.8** Nouveau dispositif d'alerte à la population Française

BIBLIOTHEQUE
- **P.9** Comité de lecture
- **P.9** Anne MARCHAND

JEUNESSE
- **P.10** Tennis KINDARENA
- **P.10** Elections du CME
- **P.10** Installation d'un VPI
- **P.10** Intergénérationnel
- **P.11** Projet Récrée du SMEDAR à l'Ecole d'Hénouville

ENVIRONNEMENT
- **P.12** Forêt
- **P.13** Abeilles

ASSOCIATIONS
- **P.14** Randonnée à AGON COUTAINVILLE
- **P.14** Octobre Rose
- **P.15** Jardin d'Eveil
- **P.15** Musiques en Boucle
- **P.16-17** YCR (plusieurs articles)
- **P.18** APECHE (Noel, Loto, Carnaval)
- **P.19** Vacances d'Eté Bibliothèque
- **P.19** Association GDH
- **P.20** Solidarité Ukraine
- **P.20** Action NIGER
- **P.21** Bistrot Associatif
- **P.21** RDA
- **P.21** Au fil du temps
- **P.22** CDF

- **P.22** Etat civil
- **P.23** Calendrier prévisionnel des manifestations 2023

L'ÉDITO DU MAIRE

Chères Hénouvillaises,
Chers Hénouvillais,

L'année 2022 a été pour le moins « compliquée » pour de nombreuses raisons : guerre en Ukraine avec ses millions de réfugiés, la sécheresse extrême durant plusieurs mois engendrant en France des feux de forêt dans des régions jusque-là épargnées par ce type de catastrophe, la crise énergétique démontrant la dépendance de la France mais aussi de l'Europe entière, une inflation contenue mais qui a apporté son lot d'inquiétude, la montée des populismes aux 4 coins de la planète...Toutes ces mauvaises nouvelles ne font qu'accentuer les incertitudes voire les angoisses qui accompagnent le quotidien de notre société, phénomène qui a été probablement accéléré ou accentué par la crise COVID.

Pourtant dans notre village, nous connaissons également des satisfactions, ces petits bonheurs ou ces moments de partage qui tordent le cou au sentiment que l'on ne peut rien y changer.

Comme par exemple : les sourires de 71 élèves du groupe scolaire Jean Ferrat qui début avril, partaient en classe verte à Saint-Malo. Les différentes festivités, manifestations, rencontres, échanges, rendez-vous organisés par notre dynamique tissu associatif…

Le recensement a eu lieu en ce début d'année, et nous comptabilisons 1411 habitants dans notre charmant village. Merci à celles et ceux qui ont accueilli avec bienveillance nos trois jeunes agents recenseurs.

Pour 2023, nos projets sont : de finaliser l'aménagement du cimetière… de procéder à la réhabilitation du monument aux morts (érigé par souscription et inauguré en 1922). Accompagnés par la fondation du patrimoine nous allons de nouveau faire appel à la souscription… nous allons conduire le projet d'implantation d'un nouveau service de proximité par la mise en place d'un distributeur à casiers qui vous proposera la vente de produits de producteurs (circuit court)… accessible 24h/24 et 7jours/7… ce distributeur vous proposera fruits et légumes de saison, fromages, yaourts, viande de porc et de bœuf, confitures, charcuterie, poissons, miel, œufs, biscuits salés et sucrés, cidres, jus de pommes, des fermes de la région… Il complètera les offres des pizzas du lundi, des hamburgers du jeudi et de la machine à pain (accessible 24h/24 et 6jours/7)… Accompagner le projet de « bistrot associatif » porté par l'association au fil du temps…

L'année 2023, nous le savons, ne sera pas facile, car d'ores et déjà elle sera jalonnée de nombreuses incertitudes, de situations que nous subirons plus que nous ne les maîtriserons. Pourtant, si chacun d'entre nous concède parfois un petit effort de tolérance, de solidarité, un petit pas vers l'autre, comme le font déjà beaucoup de nos administrés, notre vie à tous n'en sera que meilleure et il fera encore mieux vivre à Hénouville.

C'est ce à quoi nous nous attelons au quotidien, agents et élus municipaux : vous rendre la vie meilleure.

Très chaleureusement,
Jean-Marie Royer

UNE NOUVELLE ÉLUE AU CONSEIL MUNICIPAL

Marie-Aude Chupin rejoint le Conseil Municipal où elle remplace Hélène Leseigneur, démissionnaire.

Marie-Aude est gestionnaire en assurance et habite Hénouville depuis 10 ans.

Mère de 3 enfants (Albane 10 ans, Marcus 8 ans et Constance 5 ans) scolarisés à l'école Jean Ferrat d'Hénouville, elle est membre active de l'Apeche et représentante des parents d'élèves.

Ce que j'aime à Hénouville ?, dit-elle.

« Le charme et la quiétude de ce village mais aussi son dynamisme. »

Ce que je ferai au Conseil Municipal ?

« J'essaierai d'apporter un regard objectif sur la vie de la commune et plus particulièrement ce qui concerne la vie scolaire et la sécurité routière ».

Toute l'équipe municipale lui souhaite la bienvenue.

BRICOLER, TONDRE LA PELOUSE, DES HORAIRES À RESPECTER !

Ci-après pour rappel, les horaires appliqués à Hénouville pour les travaux de jardinage et de bricolage.

- Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.

- Les samedis de 9h à 12h et de 14h30h à 19h.

- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Lorsqu'une entreprise effectue l'entretien d'un jardin pour le compte d'un particulier, les périodes indiquées ci-avant s'imposent à l'entreprise.

Rappel : Les 2 roues de type booster, moto etc., doivent être équipés de silencieux efficaces et réglementaires.

Ces horaires indiqués ci-dessus concernent aussi les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage utilisant des outils sonores tels que taille-haie, lapidaire, rotofil, bétonnière, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scies mécaniques, etc.

Il est rappelé que les habitants des locaux d'habitation et/ou de leurs dépendances doivent prendre toutes les dispositions pour ne pas gêner le voisinage. A savoir diffusion de radio et/ou de production sonore, d'instruments de musique, d'appareils ménagers ainsi que ceux résultant de pratiques ou d'activités non adaptées à ces locaux.

De même, il est rappelé qu'il est interdit de déposer ses végétaux en forêt, sous peine d'amende… En effet l'ONF indique que : « ce geste peut sembler inoffensif pour la faune et la flore, mais en réalité il dégrade les sols forestiers » et d'ajouter : « Les feuilles des jardins proviennent souvent d'essences ornementales que la forêt met beaucoup de temps à transformer en humus. Les grandes épaisseurs d'aiguilles, d'herbes de tonte, de feuilles, dues aux dépôts successifs des riverains, asphyxient localement le sol ». Contrairement aux idées reçues, jeter ses déchets verts dans un milieu naturel est strictement interdit et passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1.500 euros.

Par ailleurs, comme l'indique le site service-public.fr, « il est interdit de brûler à l'air libre les déchets verts, comme l'ensemble des déchets ménagers ».

Alors la meilleure solution est de recycler ses déchets verts. L'herbe tondue, les feuilles mortes et les branches coupées sont d'ailleurs très bénéfiques.

Et… vous pouvez toujours déposer ces déchets verts en déchetterie…

REPAS DES AÎNÉS

Le repas des aînés, dans une ambiance chaleureuse, a réuni le dimanche 9 octobre plus de 110 personnes de la commune âgées de soixante-cinq ans et plus, ayant choisi de se retrouver avec les élus autour d'une bonne table.

Dans son discours d'accueil le maire, Jean-Marie ROYER et le vice-président du CCAS, Gérard LAILLIER ont eu une pensée pour celles et ceux qui, étaient absents pour des raisons diverses. Présidé par nos doyens du jour Mme Janine PECOT et M. Jean SIMON, ce repas festif qui a été spécialement concocté par l'équipe de cuisine de Varet Traiteur a été apprécié par les convives.

Toutes nos félicitations pour l'animation musicale et dansante brillamment assurée par Éric, chef de chœur de la chorale, professeur de musique de l'association « Musiques en Boucles ».

VENDREDI 11 NOVEMBRE 2022

Une cérémonie pour se souvenir et ne jamais oublier : tel était le sens du message, lu par Monsieur le maire, du ministre des Armées et de la secrétaire d'Etat **aux Anciens Combattants et à la Mémoire** à l'occasion de la cérémonie du 104ème anniversaire de l'Armistice de 1918, ce vendredi matin devant le monument aux morts de notre village.

Une très nombreuse foule était présente : élus municipaux, anciens maires, élus du conseil municipal des enfants, associations, anciens combattants, Hénouvillaises et Hénouvillais, enfants du groupe scolaire avec leur professeur Mme LAISNEY … mais aussi nos fidèles porte-drapeaux et les sapeurs-pompiers de Saint Martin de Boscherville… et ensemble ils ont entonné la Marseillaise.

Le savez-vous ?… En plus d'être le jour anniversaire de la signature de l'armistice de 1918 (11 novembre 1018 à 11 heures) et de la "commémoration de la victoire et de la paix", la loi du 28 février 2012 étend **l'hommage à tous les "morts pour la France"** des conflits anciens ou actuels.

Tous les morts pour la France qu'ils soient civils ou militaires sont désormais honorés le 11 novembre. Ce texte permet de rendre hommage à tous ceux qui ont péri au cours d'opérations extérieures (OPEX).

Le 11 novembre est ainsi comparé au Memorial Day américain qui honore l'ensemble des militaires américains morts dans toutes les guerres.

ACCUEIL NOUVEAUX HABITANTS ET MÉDAILLÉS

Le samedi 17 décembre en matinée, dans une ambiance chaleureuse, en présence de M. Jean-Paul THOMAS, 1er adjoint au maire, la municipalité accueillait les nouveaux habitants et honorait les médaillés du travail. Au cours de cette matinée, les élus ont été présentés, des cadeaux de bienvenue ont été distribués, les diplômes remis aux médaillés, cette cérémonie s'est terminée en partageant le verre de l'amitié.

JACQUES DAMIEN A ÉTÉ MIS À L'HONNEUR LORS DES TRADITIONNELS VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

Le jeudi 5 janvier 2023, Jacques DAMIEN, ancien maire totalisant plus de 31 années d'engagement municipal, a été mis à l'honneur. En effet :

- Le titre de « Maire Honoraire » lui a été conféré, par arrêté préfectoral, ce qui lui accorde le droit de conserver un rang protocolaire durant les cérémonies publiques.

- Remise de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon OR, récompensant le dévouement et l'engagement citoyen dont M. Jacques DAMIEN a fait preuve en sa qualité d'élu de notre village, pendant plus de 31 années, par M. Daniel LEROY (ancien maire de Hénouville),

- Remise de la médaille de la commune par M. Gérard LAILLIER, doyen du conseil municipal,

- Remise médaille du Sénat par le Sénateur Pascal MARTIN,

- Remise médaille de l'Assemblée Nationale par le Député Gérard LESEUL.

Extrait du discours de Monsieur Jean-Marie ROYER, maire d'Hénouville :

"(…) Jacques, le Code général des collectivités territoriales définit l'honorariat de la façon suivante « distinction honorifique correspondant à la volonté d'exprimer la reconnaissance de la Nation à l'égard de ceux qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes au service de leurs concitoyens, dans un esprit de civisme et d'engagement citoyen ... »… … Cette formule résume, je crois, on ne peut mieux, les qualités qui jalonnent ton parcours, un parcours dont je vais d'ailleurs m'attacher à rappeler les principales étapes.

Chers amis… c'est donc au siècle dernier, en 1989 que Jacques DAMIEN a été sollicité par Daniel LEROY pour compléter la liste qu'il menait dans le cadre des élections municipales… Jacques hésitait car au regard de sa profession très prenante (cadre technico-commercial aux Ets MASSELIN) et de ses loisirs (il était alors président du club des Cinéastes Amateurs de Rouen… sportif accompli en course à pied, Jacques participait à des semi-marathons et marathons)… Jacques a donc conditionné l'inscription de son nom sur la liste au fait de n'avoir aucune responsabilité…

Jacques a donc été élu en mars 1989 et … les circonstances ont voulu qu'en 1990, un an après son élection en qualité de conseiller municipal, Jacques se voie confier la gestion du budget en qualité d'adjoint au maire et finalement il s'en sera occupé plus de 31 ans … alors la p'tite cagnotte que nous avons sur le budget municipal c'est à lui que nous la devons…

Lors de son second mandat, devenu 1er adjoint au maire (qui était toujours Daniel LEROY), en 1997 il a participé à la mise en place de la Communauté de communes Seine-Austreberthe… … En 2001 Jacques devient maire et il a eu le plaisir d'inaugurer la salle Hector Malot (longtemps appelée salle culturelle).

Le 1er janvier 2010 la communauté de communes Seine-Austreberthe entre dans la CREA et par conséquent notre commune également.

En novembre 2014 Jacques redevient Maire jusqu'au 28 décembre 2018, date de l'élection partielle imposée par la Préfète… Jacques passe le relais à Annette CANDOTTO… mais il reste adjoint au maire aux finances jusqu'en mai 2020.

Être maire c'est rechercher sans cesse les bonnes solutions pour traiter au mieux chaque question, c'est aussi être en contact avec la vie quotidienne de la population… Être maire c'est rechercher l'intérêt général… ce que Jacques n'a eu de cesse de faire… Être maire c'est avoir le plaisir de célébrer les mariages unissant un couple qui s'engage l'un envers l'autre pour la vie.

Jacques, tu t'es investi avec beaucoup de disponibilité, de mobilisation et de dévouement, au service de tous les habitants d'Hénouville. Tu l'as fait, animé de la volonté indéfectible de servir l'intérêt général, le bien public, préoccupé du développement de notre commune

et de la qualité de vie de ses habitants. Au fil de tes mandats, des aménagements, des rencontres, des choix, ont contribué à façonner le visage de notre commune telle qu'elle se présente aujourd'hui.

Pour terminer, Jacques, je tiens à te remercier pour ta confiance et notre amitié, je sais aussi que ton souhait le plus cher c'est que notre village reste toujours aussi attractif et respectueux de l'environnement. Sois rassuré, l'équipe municipale travaille en ce sens."

RÉSULTAT DU CONCOURS DES MAISONS DÉCORÉES ET ILLUMINÉES

Dans le cadre des fêtes de fin d'année et notamment de la « magie de Noël », pour la 2ème année consécutive les habitants d'Hénouville étaient invités à participer au concours des maisons décorées illuminées.

Le samedi 14 janvier 2023, ont été distingués les vainqueurs de ce concours. En saluant et remerciant l'ensemble des participants, monsieur le maire a rappelé que durant ces périodes de fêtes, ces illuminations participent à la « mise en lumière du village ».

Pendant une semaine (du 24 au 31 décembre), les membres du jury, composé des membres du conseil municipal ont sillonné le village pour découvrir et admirer les belles décorations des maisons et jardins des participants, composées d'illuminations, d'animations diverses, d'objets divers, de branches de sapins, etc.

Le choix des lauréats s'est avéré particulièrement difficile mais que l'ensemble des participants soit rassuré : nous organiserons l'année prochaine une nouvelle édition de ce concours.

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population d'Hénouville se réalise tous les 5 ans. Il s'est déroulé cette année, du 19 janvier au 18 février 2023. Cependant, en l'absence de réponse de 150 foyers, la commune d'Hénouville a pu bénéficier d'un délai supplémentaire jusqu'au 28 février 2023. Malgré tout, 20 foyers n'ont pas répondu, par choix ou par impossibilité. Ce qui est regrettable. Rappelons que le recensement de la population permet d'obtenir :

- une meilleure dotation globale de fonctionnement versée par l'état,

- de définir et motiver les besoins communaux (ouverture de classes, création de commerces, besoin en aménagements culturels ou sportifs).

La municipalité remercie toutes les personnes qui ont répondu présentes à ce devoir civique, en se recensant auprès des trois agents recenseurs recrutés pour l'occasion ou de la coordonnatrice municipale. Le pari était d'obtenir un taux de réponse par internet supérieur à 70% : pari tenu puisque le taux a été de 72%. La population hénouvillaise compte aujourd'hui 1371 habitants recensés et 40 habitants comptabilisés n'ayant pas répondu au recensement, soit un total de 1411 habitants. Sous réserve que le nombre des non-enquêtés soit retenu par l'INSEE.

Une attestation vous sera remise

Le recensement est obligatoire, il est à réaliser entre le jour du 16ème anniversaire et la fin du 3ème mois suivant.

L'attestation de recensement est obligatoire entre 16 et 18 ans pour s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

Renseignements et contacts
Mairie d'Hénouville : 02 35 32 02 07
Courriel : mairie.henouville@wanadoo.fr

VISITE DU CENTRE DE TRI DU SMEDAR

Dans le cadre de la campagne de communication du Plan BOOST du SMEDAR, « Je, tu, il, nous trions », des membres du conseil municipal ainsi que du CME ont eu la chance de pouvoir visiter le centre de tri des déchets recyclables de l'Ecopôle Vesta de Grand-Quevilly. Le centre d'une surface d'environ 4000m2 est construit dans le prolongement de l'unité de valorisation énergétique dont le bâti adopte les formes d'un paquebot, en hommage aux chantiers navals de Normandie.

Exploité en régie, le centre de tri est l'un des plus performants de France. Annuellement, ce sont 35 000 tonnes d'emballages et de papiers qui peuvent être réceptionnées dans cet équipement. Les déchets des habitants de 160 communes, dont Hénouville, sont séparés par famille de matériaux avant d'être envoyés vers les filières de valorisation.

Les membres du conseil municipal ont été accueillis par Monsieur Christophe Lannier le directeur général des services ainsi que de Monsieur Fabien

Caron le directeur technique et les chargés de communication avec lesquels ils ont pu échanger et ensuite visiter le centre. Nous les remercions pour leur accueil.

GOÛTER DU CCAS

Comme il est de tradition dans notre commune, 81 aînés avaient répondu présents mercredi 1er mars à l'invitation du CCAS au goûter organisé en leur honneur à la sortie de l'hiver.

Nos tempes blanches ont été accueillies sur le coup de 14h00 salle Hector Malot par M. ROYER, Maire.

Après avoir rappelé les grandes lignes des actions municipales et lancé un appel à la SOLIDARITÉ en faveur d'un jeune couple biélorusse, réfugié chez la maman du jeune homme Katérina, et ce, suite à des représailles pour avoir manifesté contre le président biélorusse, ami du despote POUTINE, M. ROYER passa la parole à Gérard LAILLIER, lequel, avec émotion rendit hommage à Mme Janine PECOT qui soufflait ses 95 bougies en ce jour de détente et de partage.

Gérard rappela que *« cette amie CHTI d'origine, mais Normande d'adoption », il l'avait rencontrée en 1970 à la ferme du Bellay, à l'issue d'une kermesse scolaire autour d'un cochon grillé. Tous avaient découvert avec Claude son époux leurs 4 garçons et bien entendu Janine, la ferme du partage et du bonheur ».*

Très émue, Janine, entourée d'Etienne son fils et de Nicole, sa bru, reçut une magnifique composition florale.

Le doyen du jour, M Jean SIMON se vit offrir une bouteille de champagne.

Après la dégustation des brioches, café, thé ou chocolat … toutes et tous étaient ravis de se retrouver : « c'est simple et c'est agréable, tout ceci a meilleur goût en groupe que toute seule » souffla une convive à Gérard.

La troupe « Mazurka, Valse et Pastourelle » en tenue Empire enchantera l'assistance durant quelque deux heures.

FR-ALERT : LE NOUVEAU DISPOSITIF D'ALERTE À LA POPULATION FRANÇAISE

La directive européenne du 11 décembre 2018 impose aux 27 États membres de l'Union européenne l'obligation de se doter d'un système d'alerte des populations, via la téléphonie mobile : FR-Alert.

Qu'est-ce que FR-Alert ?

FR-Alert est un nouveau système d'alerte des populations qui permet d'envoyer des notifications sur les téléphones mobiles des personnes présentes dans une zone concernée par un incident majeur. Développé par le ministère de l'Intérieur, ce dispositif est opérationnel sur tout le territoire national depuis le 21 juin 2022.

Le dispositif FR-Alert repose sur la technologie de diffusion cellulaire (« cell broadcast »). Les messages d'alertes sont diffusés sous la forme d'ondes radio par les antennes de télécommunication et non pas par SMS, afin d'éviter de saturer le réseau en cas d'envoi à un grand nombre de personnes. La diffusion cellulaire fonctionne sur la 4G (5G à l'avenir), ce qui exclut les téléphones classiques (non smartphones).

Le système de SMS géolocalisés fonctionnant sur de la 2G, 3G ou 4G sera déployé ultérieurement.

FR-Alert est conçu pour alerter toute personne présente dans la zone de danger grâce aux réseaux de télécommunications. Il n'est donc pas nécessaire de s'inscrire au préalable pour recevoir les alertes ou de télécharger une application mobile.

Si vous vous trouvez dans une zone confrontée à une menace ou à un grave danger, vous recevez une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique et d'une vibration, même si votre téléphone mobile est en mode silencieux. En revanche, vous ne la recevez pas si votre smartphone est en mode avion ou éteint.

Les notifications peuvent transmettre des informations sur :

- la nature du risque (un feu, une inondation, un accident industriel...) ;
- l'autorité qui diffuse l'alerte ;
- la localisation du danger (établissement, quartier, commune, agglomération, département...) ;
- l'attitude à adopter (rester chez soi ou évacuer la zone...) ;
- le cas échéant un lien pour obtenir des informations supplémentaires sur un site internet officiel.

Des informations complémentaires relatives à l'évolution de la situation ainsi que la fin de l'alerte sont diffusées par notification, dans la même zone géographique.

Ce dispositif complète le système d'alerte et d'informations des populations (SAIP) qui comprend plus de 2 000 sirènes raccordées à un logiciel de déclenchement à distance, la mobilisation des télévisions et radios pour la diffusion des messages d'alerte et celle des comptes institutionnels sur les réseaux sociaux…

Il complète également l'information susceptible d'être produite par le commune d'Hénouville via : Illiwap, Facebook, le Site Internet, diffusion par haut-parleur mobil (véhicule municipal), etc.

Le ministère de l'Intérieur a d'ailleurs lancé un compte Twitter dédié : https://twitter.com/Beauvau_alerte .

Quels sont les événements concernés ?

Les événements majeurs qui peuvent faire l'objet d'une notification d'alerte sont :

- événements naturels : inondation, tempête et cyclone, incendie, tsunami, éruption volcanique...
- accidents biologiques et chimiques : pollution, fuite de gaz, incident nucléaire...
- dangers sanitaires : épidémie, pandémie, incident agro-alimentaire...
- incidents technologiques et industriels : panne des moyens de télécommunication, accidents graves sur les réseaux routiers, ferroviaires ou aériens, incident industriel...
- événement grave de sécurité publique, attentat terroriste.

NOUVEAUTÉ MARS 2023 : CONTES ET LÉGENDES DU CHIEN PAR ANNE MARCHAND, AUTRICE HÉNOUVILLAISE

Le chien est le plus ancien et le plus fidèle compagnon de l'homme. Il fut honoré, apprécié par tous les peuples de la terre, donc source de récits merveilleux. Sirius fait partie de la constellation du Grand Chien, Saint Roch demeure inséparable de son compagnon à quatre pattes. Savez-vous pourquoi les chiens lèvent la patte ? Pourquoi ils n'aiment pas les chats ? Craignez-vous les chiens-fantômes et diaboliques ? Vous attendrissez-vous devant les chiots cajolés par des enfants ? Et juste pour en rire, à quoi sert la queue ou le pet d'un chien ?

Anne Marchand dit ses contes et ses légendes en tous lieux, festivals, bibliothèques, musées, partout où les gens ont des oreilles. Passionnée par les mythes et récits traditionnels, elle les partage aussi dans ses émissions radiophoniques et conférences contées. Autrice d'une vingtaine de recueils de contes, de nombreux articles pour divers magazines culturels, elle s'attache à transmettre cet imaginaire collectif à tous, car les contes s'adressent à chacun, enfant comme adulte, sans limite.

COMITÉ DE LECTURE

Un comité de lecture existe à Hénouville depuis maintenant 2 ans,
Il se réunit environ une fois par mois à la maison des Associations, plutôt le vendredi après-midi, mais le jour n'est pas fixe.
Il est actuellement composé d'une dizaine de personnes.
Au cours de ces rencontres nous échangeons sur nos lectures et plus particulièrement sur un roman que nous avons choisi lors de la précédente réunion, cela peut être aussi sur l'œuvre d'un auteur, comme dernièrement l'œuvre d'Annie Ernaux qui a reçu le prix Nobel de Littérature.
Cette année un roman a fait l'unanimité de ce comité de lecture :
Celui de Mizubayashi, Akira, Âme brisée, Gallimard, 2019
Cette fiction est un concentré d'émotions, d'humanisme, d'amour de la musique et d'une écriture tout en délicatesse.
Ce comité a été créé en 2021 à l'occasion d'une sollicitation du festival **Terre de Paroles**, qui organise chaque année son prix des lecteurs et des lectrices.
Celui-ci s'appuie sur des comités de lectures créés en partenariat avec des bibliothèques, libraires et communes à travers tout le département de Seine-Maritime.
Pour son édition 2023, 6 premiers romans francophones sont en lice.
Nous avons décidé de participer pour la 3ème fois à ce prix littéraire et devons d'ici septembre déterminer les 3 romans que nous retenons et les classer en justifiant nos choix.
Si vous souhaitez nous rejoindre, vous pouvez me contacter au 06 23 72 22 97.

1100

C'est le nombre d'abonnés ILLIWAP à Hénouville.
C'est très bien mais nous devons encore progresser pour faire de ILLIWAP un outil d'information incontournable sur les évènements de la commune mais surtout aussi, un outil d'alerte en cas de nécessité : orage, crue, travaux…
Pour l'usager, c'est totalement gratuit, anonyme et sans publicité.
Si vous éprouvez des difficultés, une aide peut vous être apportée, voir page 11 "le numérique et vous" du bulletin municipal n°33 (de mars 2022).

1. Allez sur Google Play (Android) ou Apple Store (iOS)… Entrez « Illiwap » dans la barre de recherche et chargez l'application
2. Une fois l'application installée, recherchez Hénouville dans la barre de recherche
3. Cliquer sur le bouton "suivre", le tour est joué.

TENNIS

Les élèves de + de 10 ans adhérents au tennis Club d'Hénouville ont pu participer le vendredi 21 Octobre à 2 rencontres de l'Open de Rouen.

Durant cette journée : Alice, Isia, Ylona et Camille ont assisté à un match de Kristina Mladenovic et un autre match de la vainqueur du tournoi.

Elles ont également obtenu des autographes de la lauréate du tournoi : Maryna Zanevska.

Cette soirée a été une réussite malgré le peu de personnes dans les tribunes.

Nous remercions Jessy pour son accompagnement.

ÉLECTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le 30 Septembre 2022, des élections de nouveaux membres du CME ont été organisées en classe de CE2 de Mme Desportes. Trois nouveaux élus rejoignent ainsi le CME, il s'agit de Valentin DECLERCQ, Alice MOERMAN et Aelys RUKIRAMARIGO.

Lors de la 25ème séance du CME du 21 octobre, les membres du CME et de la commission affaires scolaires se sont réunis et ont procédé à l'élection du nouveau maire ainsi que d'un adjoint. A la majorité absolue, Gabin LANGLOIS, collégien en 5ème est élu pour un mandat de Maire d'un an et Chloé HOUSSAYE rejoint Gabrielle FRERET ainsi que Timothée DECLERQ au poste d'adjointe au Maire.

Un sac de conseiller municipal enfants contenant une écharpe, un diplôme, une carte de conseiller et un stylo a été remis aux nouveaux arrivants et Le Maire et l'adjointe ont reçu leur écharpe.

INSTALLATION D'UN VIDÉO PROJECTEUR INTERACTIF

Au mois d'octobre 2022, un nouvel outil numérique a été installé dans la classe de CM1-CM2, il s'agit d'un Vidéoprojecteur interactif (VPI). Son principe est de rendre interactif un écran blanc Velléda grâce à un stylet. Nous avons aussi équipé cette installation d'enceintes et d'un visualiseur (appareil permettant de projeter des documents papier). L'ensemble pour un montant de 2988 €.

Le jeudi 19 janvier 2023, des élus ont assuré l'accueil des enfants du groupe scolaire. Au programme, différents jeux de société, goûter et bonne ambiance…

PROJET RÉCRÉE DU SMÉDAR À L'ÉCOLE D'HÉNOUVILLE :

Pour l'année scolaire 2022-2023, suite à une demande des Maîtresses de CM, notre groupe scolaire Jean-Ferrat a été retenu pour participer au projet Récrée (Recyclage et Réduction des déchets à l'école) pour lequel le Smédar a effectué plusieurs **interventions d'une demi-journée par classe** (de la grande section au CM2) avec des animations par une équipe du SMEDAR (Steeve Charlier et Yamina Benhenni) sur le tri, le gaspillage, le recyclage, le compostage et l'éco-participation.

Une sortie par période a eu lieu avec la découverte de la litière forestière pour les petits et une visite du centre de tri pour les plus grands.

La compagnie de théâtre « ça se peut pas » est intervenue pour un spectacle interactif avec les enfants du CE2 au CM2.

Le tri a été facilité dans les classes en fournissant des corbeilles pour les sacs jaunes avec affiches explicatives.

Des familles « zéro déchets » ont été sollicitées : une première animation a eu lieu samedi 10 décembre sur la fabrication d'objets de décorations de Noël en réutilisant des objets du quotidien comme des bouteilles en verre par exemple. Une quinzaine de familles étaient présentes. Trois autres animations de 2h30 sont prévues : astuces quotidiennes et compostage, fabrication de produits ménagers, gaspillage alimentaire et zéro déchets (les parents qui le souhaitent ont déjà commencé à peser leurs déchets).

Les assistants de communication Steeve et Yamina sont aussi venus à la **cantine pour sensibiliser au gaspillage alimentaire** la semaine du 21 novembre et ont réalisé un diagnostic. L'objectif était d'observer et de constater à la fois le mode de fonctionnement de la restauration (bruit, décoration, comportement des enfants et des agents) et le gaspillage alimentaire en salle et en cuisine. Afin de quantifier le gaspillage généré, des pesées ont été réalisées à chaque fin de repas par nature de mets (entrée, viande ou poisson, accompagnement, laitage, dessert et pain) et par lieu de production (restaurant scolaire et cuisine).

Les conclusions de ce rapport sont que notre cantine est bien organisée et que le personnel semble bien connaître les habitudes alimentaires des enfants et est soucieux de bien faire. Le pain est servi après la distribution de l'entrée, ce qui évite aux enfants d'en manger trop dès le début du repas. Cependant, deux tranches sont directement servies et certains n'en mangent qu'une. Pour éviter que trop de pain ne soit gaspillé, ils recommandent de ne proposer qu'une tranche dans un premier temps et de resservir les enfants qui en redemandent.

La quantité de nourriture par enfant gaspillée par repas (27,58g hors cuisine et 56g avec cuisine) est très inférieure à la moyenne nationale qui est de 70g hors cuisine et 120g par enfant cuisine incluse.

Le fait que des repas soient offerts au Samu Social au lieu de les jeter (plats non réchauffés et non ouverts, en cas d'absence d'une maîtresse par exemple) a été très apprécié.

Une deuxième pesée devait être effectuée avant la fin de l'année scolaire pour voir l'efficacité d'éventuelles actions mises en place, mais ne sera pas nécessaire compte tenu du peu de gaspillage et du bon fonctionnement de la cantine.

LES ÉLÉMENTS DE LANGAGE DE « C'EST DE SAISON : LE PRINTEMPS EN FORÊT DOMANIALE »

Charte complète :

Lien utile :

Tous promeneurs citoyens : https://www.onf.fr/onf/forets-et-espaces-naturels/+/30::tous-promeneurs-citoyens.html

Pour pointer vers le livret « charte du promeneur : j'aime la forêt » et le télécharger : https://www.onf.fr/onf/forets-et-espaces-naturels/+/19c::charte-du-promeneur-jaime-la-foret-ensemble-protegeons-la.html

Chantier :

Pourquoi :

- Tronçonneuses, tracteurs, débroussailleuses…Les outils utilisés pour les travaux en forêt sont extrêmement dangereux. Pour sa propre sécurité et celle des forestiers, le public doit impérativement se tenir en dehors des chantiers.
- Les coupes de bois et les travaux forestiers sont source d'emploi et répondent aux besoins de la société tout en préservant la forêt pour les générations futures : c'est la gestion durable.

Comment :

- Respectons la signalisation des chantiers : elle permet d'informer le public et marque l'interdiction d'entrer dans ces zones.
- Préservons notre sécurité et celle des forestiers. Chutes d'arbres, circulation d'engins : les risques sont importants !

Liens utiles et vidéos :

Vidéo : https://youtube.com/shorts/41P4trH7zo4?feature=share

VTM :

Pourquoi :

- Voitures, quads, motos, 4x4… En forêt, la circulation des véhicules à moteur provoque des nuisances : bruit, pollution, érosion des sols, dérangement de la faune.
- Elle génère des problèmes de cohabitation avec les autres utilisateurs de la forêt.
- Seuls les engins de secours et les véhicules liés à la gestion de la forêt peuvent circuler hors des routes ouvertes au public.

Comment :

- Ne circulons pas sur les routes fermées à la circulation, signalées par une barrière (même ouverte) ou un panneau d'interdiction.
- Ne pénétrons pas dans les milieux naturels et sur les chemins non carrossables.
- Ne stationnons pas devant les barrières.

Ne pas respecter la réglementation est passible d'amende et d'une suspension du permis de conduire. Le véhicule peut être saisi.

Liens utiles et vidéo :

Vidéo : https://youtube.com/shorts/sPSj8YctjQM?feature=share

LOISIRS MOTORISÉS INTERDITS EN FORÊT

MOTOS ET QUADS

LA FORÊT, UN ESPACE À PROTÉGER ET DES NUISANCES À ÉVITER

POLLUTION

BRUIT
DANGER POUR LES AUTRES USAGERS

ÉROSION, DÉRANGEMENT DE LA FAUNE

LES RISQUES ENCOURUS

Circulation sur les routes forestières fermées à la circulation publique motorisée : **135 €** d'amende.

Circulation dans les parcelles forestières (même sur des sentiers) ou des voies en terrain naturel : jusqu'à **1 500 €** d'amende

Seuls les engins de secours et les véhicules liés à la gestion de la forêt peuvent circuler hors des routes ouvertes au public

© DERUELLEONF

Cycliste, VTT, cavaliers :

Pourquoi :

- Les peuplements forestiers sont constitués de grands arbres, de jeunes plants, mais aussi de toute une végétation nécessaire à la vie et à la santé de la forêt.
- En dehors des chemins, le passage des VTT et des cavaliers détériore cette végétation, entraîne le tassement des sols et accélère l'érosion.
- C'est aussi une cause de dérangement pour les animaux de la forêt.

Comment :

- Ne circulons pas à l'intérieur des parcelles forestières, c'est interdit.
- N'empruntons pas les faux chemins créés par le simple passage des vélos ou des chevaux.
- Respectons la réglementation et les interdictions d'accès à certains milieux fragiles ou protégés (réserves naturelles, biologiques…).
- Nous pouvons circuler sur les routes et les chemins forestiers en forêt domaniale, sauf indication particulière.
- N'oublions pas que les piétons ont la priorité.

Promeneurs :

Pourquoi :

- Sortir des sentiers accélère l'érosion des terrains fragiles et dégrade la végétation du sous-bois.
- Les parcelles forestières abritent du bois mort et une végétation masquant les irrégularités du sol : ces facteurs rendent la marche difficile pour les promeneurs et constituent un risque pour leur sécurité.
- Les parcelles en renouvellement doivent être préservées de tout passage car les jeunes plants sont fragiles.

Comment :

- Restons sur les sentiers pour préserver notre sécurité et protéger la forêt.
- N'entrons pas dans les réserves biologiques intégrales : ces espaces sont laissés en libre évolution sans intervention de l'homme.

Liens utiles et vidéo :

Vidéo:https://youtube.com/shorts/v7jQNTviW30?feature=share

TÉMOINS DE LA PRÉSENCE D'UN ESSAIM D'ABEILLES.

Les abeilles sont un maillon essentiel de la biodiversité : elles permettent la pollinisation dont le transport de grains de pollen permettant de féconder les plantes de très nombreuses cultures et arbres fruitiers. Ainsi, elles contribuent à la pollinisation de 80% des espèces de plantes à fleurs et des plantes cultivées.

Sans être alarmiste, sans les abeilles, plus de pommes, de carottes, de café… En effet, un tiers de l'alimentation mondiale dépend de la pollinisation, ce mode de reproduction des plantes à fleurs fonctionne grâce au transport du pollen par les butineurs. De même, sans abeilles, il n'est plus de biodiversité. Sans abeilles, il n'est plus de fleurs, ni parfums, ni saveurs. Sans abeilles, il n'est plus de graines, ni d'animaux granivores. Sans abeilles, c'est la flore et la faune qui disparaissent peu à peu.

Vous l'avez compris les abeilles sont essentielles pour notre planète. Si les abeilles venaient à disparaître, ce serait une véritable catastrophe écologique.

Nous allons entrer très prochainement dans la période des essaimages (entre la mi-avril et le 15/20 juillet).

Alors prenons soin des abeilles : La Société Apicole de Haute Normandie (ex Syndicat Apicole de Haute Normandie) a pour but le développement et la sauvegarde des abeilles.

Aussi, pour votre information, la Société Apicole de Haute Normandie (SAHN) recueille gratuitement ces essaims. Si besoin, et/ou pour plus d'information, vous pouvez contacter la SAHN à l'adresse mail suivante : secretariat.sahn@laposte.net et dont le site Internet est : sahn76.fr

HÉNOUVILLE RANDO – SÉJOUR À AGON COUTAINVILLE

C'est avec un très grand plaisir que notre association a pu renouer en octobre 2022 avec les séjours hors de nos bases habituelles. En effet ce sont finalement 36 randonneuses et randonneurs qui ont pu se retrouver sur le site d'Agon Coutainville, dans la Manche, pour profiter de 3 jours complets de randonnées et de découvertes, après 3 années bien compliquées où ce genre de rencontres n'avait pas pu être organisé pour les raisons que l'on sait.

Le premier jour nous avons pu randonner autour de Coutances, puis partir à la découverte du centre historique de Coutances. Après un panier repas pris au jardin des plantes, l'après-midi fut consacré à la découverte de l'abbaye d'Hambye, au travers d'une randonnée nous faisant découvrir les chemins vallonnés et ombragés du bocage normand. Au retour, une visite suivie d'une dégustation à l'Andouillerie de la Baleine nous a permis de terminer cette journée de bien agréable façon.

Le programme du deuxième jour nous a permis de partir à la découverte de la Pointe d'Agon, magnifique espace naturel protégé et classé depuis 1989, avec ses sentiers côtiers, ses champs de prés-salés et ses étendues sablonneuses.

L'après-midi, une petite randonnée nous a permis de découvrir les anciens fours à chaux de Regnéville, imposantes constructions datant de la révolution industrielle. Au passage, nous avons pu également apercevoir le château de Regnéville, témoin lui de la guerre de 100 ans.

Le troisième jour, ce fut la plus belle journée du séjour pour partir à la découverte de Carteret, à travers un parcours spectaculaire de 12 km nous permettant d'apercevoir les îles anglo-normandes, nous faisant traverser les dunes d'Hatainville, avant d'atteindre par un magnifique chemin côtier Carteret. Au retour, l'une des dernières biscuiteries traditionnelles de Normandie nous permettait de clôturer cette belle journée de la plus gourmande des manières.

Pour cette année 2023, notre séjour nous emmènera en juin du côté de la Loire, où nous pourrons à la fois randonner autour de jolis villages et découvrir quelques joyaux architecturaux (Chenonceau, Amboise notamment).

Bernard Lebourg

OCTOBRE ROSE, REMISE DU CHÈQUE À LA LIGUE CONTRE LE CANCER !

Le dimanche 16 octobre dernier, pour la première fois, Hénouville a participé à la 29ème campagne annuelle « Octobre Rose », destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds au profit de la Ligue contre le cancer, notamment pour la recherche et le dépistage. De même, le vendredi 21 octobre, le Relais des Arts a organisé salle Hector Malot un « Café des arts » sur la prévention contre le cancer du sein animé par la Ligue contre le cancer.

Ces deux rendez-vous portés par l'association « Le Relais Des Arts » (RDA) avec le concours d'autres associations : Comité Des Fêtes, Au Fil Du Temps, Hénouville rando, l'APECHE, Gymnastique et Danse d'Hénouville, Danse de salon, Les petites pousses (MAM), Hénouville action Niger et beaucoup de bénévoles. Plus de 150 personnes ont ainsi participé à la marche solidaire.

La mairie a également apporté son aide matérielle, technique et humaine à la réussite de cette manifestation (transport de matériel, mise à disposition de salles, prêt de véhicules et photocopies au secrétariat). Le conseil municipal a voté à l'unanimité une subvention exceptionnelle de 180€ au profit du RDA correspondant à l'achat des 6 banderoles

annonçant la campagne annuelle « Octobre Rose » et réutilisables à l'occasion des prochaines éditions.

Le vendredi 2 décembre 2022, Mme Marie-Claude VAUDANDAINE, Présidente du RDA, en présence de M. Jean-Marie ROYER (maire), de conseillers municipaux, de présidents d'associations et de bénévoles, remettait au Docteur Yvon GRAÏC, Président du comité de Seine-Maritime de la Ligue contre le cancer, un chèque d'un montant de **1.695,40€,** correspondant aux dons récoltés grâce aux manifestations organisées les 16 et 21 octobre 2022.

Jean-Marie Royer

LE JARDIN D'ÉVEIL

Tous les mardis et jeudis matins des périodes scolaires de 9h à 12h, les 6 assistantes maternelles agréées (adhérentes à l'association) des communes de Saint Martin de Boscherville, Quevillon, Hénouville et Sahurs se réunissent avec les 23 enfants dont elles ont la garde dans des locaux mis à disposition par la commune de St Martin de Boscherville.

Ainsi, les assistantes maternelles proposent différentes activités pour stimuler l'imagination et l'autonomie des enfants : baby gym, comptines, éveil musical, coloriages, pate à modeler, gommettes, activités artistiques, petites balades en poussette etc…

Ces activités permettent notamment aux enfants d'être sociabilisés et préparés pour leur première rentrée scolaire… Tout au long de l'année, nous travaillons autour des différentes fêtes du calendrier : Noël, épiphanie, mardi gras, Pâques, 1er mai, fête des mères et fête des pères, fête du printemps où est organisé un spectacle de fin d'année scolaire dont le thème change chaque année.

L'association est née en 2001 et a accueilli plus de 500 enfants depuis sa création.

Le vendredi 09 décembre 2022 à 19h00, parents et enfants ont été conviés à une petite fête pour l'arbre de Noël de l'association avec la traditionnelle remise de cadeaux par le « Père Noël » dans la salle Hector Malot à Hénouville. Ce fut un très bon moment de partage. Les parents ont pu récupérer les petites décorations de Noël fabriquées par leurs enfants avec l'aide de leur assistante maternelle. Ce rendez vous est toujours très apprécié par les enfants et leurs parents.

Enfin, le bureau est ainsi constitué :

- Madame Aurore Flambard, présidente (Quevillon)
- Madame, Éva Bourgais, trésorière (Saint Martin de Boscherville)
- Madame Maryelle Royer, secrétaire (Hénouville)
- Madame Catherine Frigot, secrétaire adjointe (Sahurs)

Pour plus d'informations : 06.68.20.13.93.

Maryelle Royer

MUSIQUES EN BOUCLES

En janvier Musiques en Boucles a organisé un premier concert de nouvel an gratuit. Le groupe de 16 chanteurs a enthousiasmé une centaine de spectateurs.
Nous avons aussi organisé un thé dansant animé bénévolement par notre professeur Eric, le dimanche 5 février, afin d'alimenter la trésorerie de l'école de musique. Ce fut une belle réussite, 120 danseurs y ont participé.
Musiques en boucles dispense des cours de piano, violon, accordéon, violoncelle, batterie et guitare.
Si vous voulez passer un bon moment venez rejoindre le groupe de chanteurs.
Pensez à inscrire vos enfants pour la rentrée de septembre.

Monique Havard / Présidente de Musiques en Boucles

LE YCROUEN 76 : CLUB DE VOILE D'HÉNOUVILLE

Depuis le mois de mars 2023, notre club organise de belles rencontres nautiques avec ses adhérents et la population de la Métropole rouennaise.

En attendant les voiliers de l'Armada, début mars, dans le bassin St Gervais du port de Rouen, 12 équipages des clubs de la Métropole étaient en compétition pour 2 jours.

Pendant l'Armada, nous participerons à la grande Pagaille avec notre embarcation sur le thème du réchauffement climatique. Nous organiserons avec le club d'Elbeuf une grande parade d'Optimists parmi les magnifiques voiliers avec 48 petits marins. Durant la durée de l'événement nous proposerons au Bassin Saint Gervais des baptêmes de voile à bord de 2 goélettes. Le jour de la grande parade, notre club sera un lieu privilégié pour saluer les marins et leurs splendides voiliers qui repartiront en mer !

Nos compétiteurs s'entraînent depuis janvier en participant à des régates régionales et pour être sélectionnés aux nombreux championnats pendant la période estivale : championnat de France, d'Europe et du monde !

Tout l'été, de nombreux stages de voile et stages multisports (découverte et de perfectionnement) seront organisés. Vous pouvez choisir votre semaine sur notre site internet (ycr.76.fr) et vous inscrire directement ! N'hésitez pas à prendre contact avec nous et **naviguer près de chez vous** !

Nous avons aussi un nouveau mur d'escalade mobile. Nous pouvons donc venir chez vous, dans votre structure, pour une animation personnalisée, avec un encadrant diplômé.

SOYONS FIERS DES RÉSULTATS SPORTIFS DU YCROUEN76-HÉNOUVILLE (BASE NAUTIQUE)

Sorti le 29 novembre 2022, le **classement officiel des clubs de voile français** nous dévoile les performances des clubs seinomarins, et nous rend très fiers pour le YCRouen76-Hénouville (base nautique d'Hénouville).

Ainsi, en dériveurs, on retrouve dans le **Top 10**, les 2 clubs havrais (SNPH et SRH) mais aussi les 2 clubs de la Métropole-Rouen-Normandie (CVSAE et YCRouen76-Hénouville)... Les mairies d'Hénouville et de Saint Martin de Boscherville sont très fières de ce que notre magnifique plan d'eau "Hénouville-Boscherville Bord de Seine" rivalise dorénavant avec le lac du Bourget ou les baies de Marseille, Brest, Nantes, Antibes ou Ajaccio...

Cet exploit est surtout dû aux efforts d'une équipe de **68 régatiers, d'une équipe de salariés**, si bien soutenus par un groupe de **dirigeants bénévoles** prêts à s'investir sans compter...

La politique sportive du club, soutenue financièrement par nos collectivités locales*, permet aussi aujourd'hui ces excellents résultats nationaux (dont un podium au championnat de France, en novembre 2022), mais aussi plusieurs sélections et participations sur des compétitions internationales (plusieurs championnats d'Europe et championnats du Monde cette saison)...

Le YCRouen76-Hénouville continue son ascension !

Merci pour votre soutien !

** Les communes de Hénouville, Saint Martin de Boscherville, Montigny, Canteleu - La Métropole-Rouen Normandie - Le Département de Seine-Maritime - La Région Normandie.*

Les 12 premiers du classement national (300 clubs) :

1. Nantes
2. Aix les Bains
3. SNPH (Le Havre)
4. Marseille
5. Antibes
6. Brest
7. S R H (Le Havre)
8. BN MARE E VELA (Corse)
9. CV Saint Aubin les Elbeuf
10. **YCRouen76-Hénouville**
11. ASPTT Marseille
12. La Rochelle

L'APECHE

L'ESPRIT DE NOËL

En attendant Noël, les élèves de l'école Jean Ferrat ont confectionné de jolies décorations avec l'aide de leurs enseignants et ATSEM. Ils ont eu la joie d'aller accrocher leurs décorations dans le sapin, installé devant l'école par la mairie.
L'APECHE, accompagnée du père noël, a distribué un livre à tous les enfants, impatients d'aller savourer leur goûter. En effet, les petits gourmands ont pu déguster la brioche de la boulangerie de Roumare ainsi qu'un chocolat chaud, offerts en partenariat par l'association « Au fil du temps » et la mairie.

Une fois rassasiés, nos chanteurs en herbe ont rejoint l'association « Musiques en boucle » pour chanter autour du sapin, avant de laisser place au décompte lançant l'illumination de celui-ci !

L'APECHE remercie bien sûr tous les enfants, les parents venus profiter de ce moment et remercie les associations « Au fil du temps » et « Musiques en boucle », ainsi que la mairie pour leur aide à la réalisation de cet après-midi festif aux couleurs de noël.

CARNAVAL À ROULETTES

Le samedi 04 mars, vous avez sans doute rencontré des princesses à trottinettes, des super-héros à rollers ou même des monstres en draisienne ! Non, vous n'avez pas rêvé, c'était mardi-gras pour l'APECHE. Les enfants vêtus de leur plus beau déguisement nous ont rejoints pour un défilé à roulettes !
Suite à cette promenade entre la résidence des Châtaigniers et des Poiriers, nous avons partagé des crêpes et un chocolat chaud. Le soleil aussi s'était déguisé derrière les nuages mais ça n'a pas entaché ce petit moment de convivialité, très apprécié des petits comme des grands !
Merci aux enfants pour leurs si beaux sourires…

LOTO DE L'APECHE

Les 70 élèves de l'école primaire, du CE1 au CM2, au mois d'avril ont eu la joie, durant une semaine, de découvrir la cité corsaire : Saint-Malo et ses environs !
Afin de pouvoir participer au financement de ce projet scolaire, l'Association des Parents d'Elèves de la Commune d'Hénouville a organisé un loto le 29 janvier dernier, avec « Ouest Evènements » pour l'animation.
Ce loto proposait de gagner de très beaux lots : TV 4K, console Switch, aspirateur robot, entrées au Futuroscope,… pour un total de gains supérieur à 2000€ ! Les joueurs sont venus très nombreux, de tous les âges et de toutes les communes. Grâce à eux, le loto affichait complet et nous a permis de pouvoir tenir notre promesse de dons au profit de l'école.
Un grand merci à nos généreux donateurs, aux joueurs et aussi à l'ensemble des bénévoles de l'APECHE qui ont permis de faire de cette journée un succès !

BIBLIOTHÈQUE : VACANCES D'ÉTÉ

La bibliothèque restera ouverte tous les mercredis de 14h30 à 15h30.

PERMANENCES EN BIBLIOTHEQUE AU PROFIT DES ELEVES DE L'ECOLE
APPEL À BENEVOLES

Depuis la rentrée, les enfants empruntent des livres à la bibliothèque et sont accueillis par une ou deux bibliothécaires :

- Toutes les semaines, le jeudi matin, pour la classe de Mr Simon ainsi que celle de Mmes Dupret et Leseigneur.

- Toutes les deux semaines, le lundi, pour les 4 autres classes, le matin ou l'après-midi.

Afin de poursuivre au mieux ces permanences de lecture aux enfants et de choix de livres, l'équipe des 6 bibliothécaires bénévoles souhaiterait être renforcée d'au moins 2 personnes, d'où cet appel au bénéfice des enfants de l'école.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter Fabienne Passilly au 06 79 57 58 62.

HORAIRES
(hors vacances scolaires)
Mercredi 14h30– 15h30
Vendredi 16h00 – 17h00
Samedi 10h30 – 11h30
bibli-henouville@orange.fr

ASSOCIATION GYMNASTIQUE ET DANSE D'HÉNOUVILLE

Durant cette saison 2022/2023 nous avons proposé 7 heures de cours par semaine :

Lundi	14h00-15h00	Pilates
Mardi	9h30-10h30	Renforcement musculaire
Mardi	18h15-19h15	Zumba
Mardi	19h20-20h20	Renforcement musculaire
Mardi	20h30-21h30	Yoga
Vendredi	9h30-10h30	Pilates
Samedi	9h00-10h00	Renforcement musculaire

Nous avons enregistré 101 adhésions.
Nous n'avons pas trouvé d'animateur(trice) pour les cours enfants (baby gym et danse moderne)

UN COURS D'ESSAI GRATUIT POUR CHAQUE ACTIVITÉ

COURS ADULTES :

Si tous les participants de cette année renouvellent leurs adhésions nous n'aurons que peu de places à proposer à de nouvelles personnes.

Si vous êtes intéressés par l'un de ces cours, contactez un membre du bureau. Cela nous permettrait d'avoir une idée sur les effectifs de la prochaine rentrée. La création de nouveaux cours pourrait être envisagée, sous réserve de la disponibilité de la salle et de trouver un(e) animateur(trice).

COURS ENFANTS :

Nous allons relancer une recherche d'animateur(trice) pour des cours de baby gym (3-5 ans) et danse moderne (8-10 ans) le mercredi matin.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter un membre du bureau :

Silviane Borfiga (trésorière) 06 89 08 56 29
Monique Chabardin (membre) 06 83 92 03 83
Catherine Cayzeele (secrétaire) 06 23 72 22 97
Anne-Sophie Lelièvre (membre) : as.lelievre@gmail.com
Fabienne Passilly (présidente) 06 79 57 58 62
fabienne.passilly@orange .fr

HÉNOUVILLE ACTION NIGER
AU 40ÈME MARCHE DE NOEL LES 3 ET 4 DÉCEMBRE 2022
UN PETIT VOYAGE AU PAYS DU SOLEIL LEVANT

C'est toujours l'effervescence parmi les Amis du Niger que l'arrivée du traditionnel MARCHÉ DE NOËL. Les ateliers de préparation se sont déroulés tout au long de l'année à la Maison des Associations ou à domicile.

Cette 40ème édition marque la longévité exceptionnelle de ce marché solidaire et sa spécificité puisqu'il ne propose que des produits artisanaux réalisés par les bénévoles. Nous souhaitons que ce cap des 40 ans soit à la hauteur de sa réputation dans la région.

Les objectifs de solidarité demeurent en direction des orphelins de la Maison Banga Bana de Niamey (Niger), du Foyer des Cèdres à Saint Chamond (Loire) accueil de mères avec enfants et maintenant un soutien au profit des réfugiés ukrainiens par le biais de l'œuvre d'Orient.

Cette année encore, cette manifestation a pu se poursuivre grâce au soutien de la municipalité, grâce aussi à l'utilisation de la Maison des Associations pour les ateliers et la salle polyvalente pour le Marché de Noël, grâce enfin à des associations du village comme le Comité des Fêtes pour la publicité et la restauration, le Relais des Arts pour le salon de thé et Musique en Boucles pour l'animation : un GRAND MERCI A TOUS !

Nous avons eu le plaisir d'accueillir cette année encore l'Association « Aux souvenirs de nos Ancêtres » de Yainville qui a proposé une exposition de jeux anciens en costume traditionnel de Normandie.

POURQUOI LE THÈME DU JAPON ?

Parce que 2 petits Normands de 10 ans, pendant le confinement, se sont mis à apprendre le japonais et nous ont fait part de leurs découvertes de ce pays aux riches et étranges traditions. Au fil des stands habituels, nous avons pu découvrir les brûle-encens à reflux, la cérémonie du thé, sans oublier les saveurs du Pays du Soleil Levant.

La prestation de Musiques en Boucles et son super animateur Eric a permis aux visiteurs de se joindre à la chorale pour chanter les airs traditionnels de Noël.

Grâce à la générosité et la mobilisation de tous, ce 40ème MARCHÉ DE NOËL a été un moment chaleureux d'unité et de rencontres dans le village au service de la solidarité « ici et ailleurs » et « c'est en donnant que l'on reçoit ».

Nous vous donnons rendez-vous pour le 41ème MARCHÉ DE NOËL qui aura lieu les 2 et 3 DÉCEMBRE 2023 sur le thème de « LA PROVENCE ».

S.O.S. STOCKAGE : le matériel du Marché de Noël d'Hénouville a été transféré il y a 20 ans d'Hénouville à la Salle Paroissiale de Montigny. Celle-ci va être prochainement vendue. Nous sommes à la recherche de locaux pour le matériel. Merci de nous aider à trouver une solution.

Annette Candotto, Yvette Dufour

SOLIDARITÉ UKRAINE

Alors que l'histoire se chargeait de redessiner l'UKRAINE depuis quelques années, tout bascula le 24 février 2022 avec l'invasion du pays par les troupes russes de l'impérialiste POUTINE.
Dès le début du conflit, nombre de collectivités avaient fait appel à la générosité, dont notre commune.
La solidarité n'a jamais cessé afin d'aider ce peuple héroïque qui lutte pour notre LIBERTÉ.
Ainsi le samedi 25 février, le club Au Fil du Temps avait réservé 62 places pour un spectacle produit par l'ensemble « VULNU » de Marina OSTAPEI à KIEV.
Le groupe, composé d'un ténor, d'une soliste SOPRANE, de 4 musicien-nes (batterie-percussion, flûte, accordéon et 2 bandouras), et de 12 danseurs et danseuses nous a fait découvrir les danses, musiques et chansons folkloriques d'UKRAINE.
La majorité des danses et des chants contenaient une abondance de symboles et d'émotion.
Les 400 présents applaudirent à tout rompre. L'émotion atteint son paroxysme lors de l'interprétation de l'hymne ukrainien.
Le spectacle de grande qualité et haut en couleurs se termina par une interprétation de la chanson de Joe DASSIN « Les Champs-Elysées » en français, par ces artistes qui furent touchés par la chaleur de l'accueil.

C'est donc ravis que nous remontâmes dans le bus de 59 places pour le retour.
Mme DAMIEN nous informa qu'il existait à MAROMME une association qui œuvre pour soutenir l'Ukraine : « Les convois d'Irina ». Des chauffeurs bénévoles transportent en camion de l'aide humanitaire jusqu'à la frontière polono-ukrainienne et la ville de LVIV. (cf voir sur internet « Les convois d'Irina ».)
En ces temps très incertains, qu'y a-t-il de plus noble que la SOLIDARITÉ ?

Gérard Laillier

LE RELAIS DES ARTS : 10 ANS DÉJÀ !

Quoi de mieux pour fêter cet événement qu'un repas convivial réunissant adhérents, la fondatrice Dominique Vasselin et les bénévoles toujours actifs.

Nous sommes une trentaine d'adhérents mais les non-adhérents peuvent participer à certaines activités ponctuelles.

Rappel des animations :

- Les lundis après-midi cartonnage et activités diverses
  - Café des Arts : animations autour de films (Ukraine), 4 films présentés par Nadine et Jacques Damien, plus de 80 personnes présentes, 1 000 euros récoltés.
  - Soirée débat : une dictature aux portes de l'Europe, la Biélorussie, avec Mr Dudouble
  - Philosophie animée par Annie Chevalier
  - Prévention du cancer du sein, animée par la Ligue contre le cancer
  - Place des femmes dans le monde artistique (5 mai 2023 à 20 h).

- Cuisine du Monde : Les Antilles (merci à M. et Mme Arricique)
  - Repas de Fêtes (merci à Mme Glanard)
  - Repas médiéval le 11 mars dernier, un article paru dans Paris-Normandie (merci à Yvette Dufour)
  - Cuisine méditerranéenne, programmée le 10 juin prochain
- Initiations aux techniques artistiques :
  - Papier mâché avec l'artiste Cécile Devillers depuis 2 ans. Nous organiserons une journée découverte en juillet
  - Calligraphie : merci à Mme Hue
  - Enluminures : merci à l'artiste Katia Lacroix
- Fabrication de bijoux : merci à Katérina Debruyne. Prochaine séance 1er juillet 2023
- Sorties culturelles : première sortie à Elbeuf, avec visite commentée, 14 participants
  - A venir en août 2023, sortie culturelle au Havre
- Exposition artistique le 3ème week-end de novembre 2023

Octobre Rose :

Nous avions à cœur d'organiser et de mettre en place cet événement. Plusieurs associations nous ont rejoints. Hénouville village vert s'est transformé en village rose et cela lui allait très bien. Après les décorations, place aux activités : une randonnée, après un échauffement sportif, avec 123 participants, dont 108 Hénouvillais et 13 enfants.

Buvette, gâteaux, l'objectif était de recueillir des fonds et nous avons eu la joie de remettre un chèque de 1 695,40 euros à la Ligue contre le cancer.

Un grand merci à la mairie pour l'aide technique, à Martial Havard pour les casquettes et la peinture rose.

Marie-Claude Vaudandaine

AU FIL DU TEMPS

Il y a 37 ans, naissait "Le Club des Aînés". Devenu "Au Fil du Temps" il poursuit son petit bonhomme de chemin. Que de sorties à thèmes, culturelles de voyages : Andalousie, Tyrol, Irlande, Portugal..., Croatie (en 2023) réalisés... N'oublions pas les après-midi récréatifs... La généalogie... Tout ceci dans la joie et la bonne humeur. Eh oui les anciens respirent la joie de vivre ! Jeunes retraités (es) venez nous retrouver !

Face aux hésitations des séniors à nous rejoindre, le bureau a proposé lors de l'AG de modifier les statuts en ouvrant le club à toutes et tous. Cette ouverture sera concrétisée par la création d'un Bistro associatif et d'un Espace Jeunes avec : billard, un baby foot, flipper....

Ce seront des lieux conviviaux, gérés par des bénévoles, un espace de Liberté où chacun sera le bienvenu.

Réapprendre à "VIVRE ENSEMBLE", n'est-ce pas un challenge important en cette période du CHACUN POUR SOI ?

Jeudi 12 mars 2023 s'est tenu le repas du club, moment festif qui a ravi les 72 participants.

En ce début d'année, nous sommes allés 2 fois à Neufchatel en Bray. La première pour découvrir et applaudir le folklore celtique ; la seconde pour soutenir nos amis ukrainiens qui se battent pour notre LIBERTÉ. Leurs chants danses, costumes ont enthousiasmé les 400 spectateurs. Notre ovation (tous debout) après l'interprétation de leur hymne, restera à jamais gravée dans nos cœurs. En octobre nous décollerons de Roissy à 49 via la Croatie.

Et puis chers amis n'oublions pas : "Quand l'action est commune, c'est alors que le bonheur est vif " Alain.

Gérard Laillier. Président du club

BISTROT ASSOCIATIF

Cela faisait quelque temps déjà que le club « Au Fil du Temps » réfléchissait à l'ouverture d'un bistrot associatif.
C'est un lieu de vie : rencontres, découverte de l'autre, partage, convivialité… afin de créer du lien social.
Il nous a fallu dans un premier temps convaincre le Conseil Municipal de l'intérêt d'une telle initiative et ce, à partir d'un décret ministériel.
Ce décret ministériel, qui se terminait le 30 novembre 2022, permettait d'avoir l'obtention d'une licence IV, indispensable à l'ouverture, afin de redynamiser les villages dépourvus de commerces.
Le club offrait à Philippe, son trésorier, le stage payant (400 euros). Il obtint brillamment ce précieux sésame : la licence IV.
Où l'ouvrir ? Après diverses études, ce sera une salle de la Maison des Associations. L'aménagement est en cours sous la « houlette » de Laurent.
Parallèlement, un espace jeunes avec billard, baby foot, flipper… sera consacré à des rencontres intergénérationnelles.
Une invitation a été adressée à 20 responsables associatifs. Cinq ont répondu…
Aller à la rencontre de l'autre, n'est ce pas une initiative intéressante ?
La réussite ne peut être que collective…

Gérard Laillier

COMITÉ DES FÊTES

Depuis la dernière édition de ce journal, nous avons continué à œuvrer pour animer notre village :

- en novembre 2022 : Hénouvillade, repas dansant avec les Andrews où 320 personnes ont participé venant de tous horizons.

- en mars 2023 : repas dansant de printemps, 230 personnes.

Notre village ne doit pas devenir, comme certains le prétendent, un village dortoir où les Hénouvillais participeraient très peu aux diverses activités proposées par toutes les associations. Démontrons le contraire ! Bougeons, faisons la fête, profitons de ces bons moments où nous pouvons nous rencontrer et échanger ailleurs qu'en coup de vent à la machine à pain ou lors d'une promenade. Les associations sont présentes pour la gym, la danse, la rando, les sports, la musique, le chant, les loisirs, bientôt un bistrot associatif … Osez, c'est parfait pour connaître les autres participants et créer du lien durable.

Personnellement, s'il y a UNE manifestation gérée par le CDF qui doit participer à ces rencontres conviviales, c'est bien la fête du village : Saint Michel avec sa foire à tout le samedi, le feu d'artifice, la fête foraine et le repas-spectacle le dimanche midi organisé spécialement pour les Hénouvillais. Cette année elle se déroulera les 30 septembre et 1er octobre 2023. J'invite toutes les associations et les habitants à y participer.

Autre événement de rencontre conviviale : le pique-nique du 14 juillet, en commun avec le Fil du Temps. Nous offrirons l'apéritif et les saucisses-merguez apéro. Il se déroulera sur le stade où chacun apportera ses grillades et les fera cuire sur notre barbecue. Nous proposerons des jeux gonflables pour petits et grands. Les adultes pousseront la chansonnette, joueront à la pétanque, aux cartes, au Molkky… Bref ce sera un très bon moment, venez voir, vous reviendrez.

Le 9 avril, la traditionnelle chasse aux œufs de Pâques pour les enfants d'Hénouville a encore eu lieu dans le parc du château Coisy à la Fontaine. Malheureusement, nous n'avons pas la garantie qu'il en sera de même l'an prochain car ce château est en vente. Si vous avez une idée pour un lieu de remplacement, nous sommes à l'écoute.

Soyons des consomm'acteurs, profitons de tous ces bons moments proposés par tous les bénévoles des associations.

Le président et son équipe du Comité des Fêtes.

Martial HAVARD

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS

WEIRICH Patrick Henri Denis Jules
13/11/2022

BEDEAU Serge Pierre Henri
25/11/2022

DANET Allain Charles Raymond
18/02/2023

FONTAINE Paulette Gabrielle Bertha
28/02/2023

JEANNE Jacqueline Denise Geneviève Thérèse ***06/03/2023***

MARTIN Edith Lucienne Andrée
15/03/2023

NAISSANCES

CHEMIN GABRIEL RAPHAËL ALEXANDRE ***10/10/2022***

FOUCART SIMON PIERRE
19/10/2022

SALLES MALO GABIN JÉRÔME
23/10/2022

DUFOUR CHARLIE EVA MARION
24/10/2022

MISSAULT VANNIER MARGOT
04/11/2022

HAUTOT BROUSIER RACHELLE LAURENCE EVELYNE ***28/02/2023***

MARIAGE

VALLON Marc René Marcel
et CUS Camille Marie Stéphanie
08/04/2023

Période du 10/10/2022 au 08/04/2023

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES MANIFESTATIONS 2023

Samedi 3 Juin	**APECHE : Kermesse**
Du 8 au 18 Juin	**ARMADA** (Accueil du bateau parrainé)
Vendredi 23 juin	**APECHE : Boum des primaires** 19h00
Samedi 24 juin	**Réunion des associations** 9h30 salle Hector Malot
Vendredi 30 juin	**Musiques en Boucles : spectacle de fin d'année** 20h30 salle Thomas Pesquet
Samedi 1er juillet	**Relais des arts : Atelier cuisine** 9h30 salle Gargantua
Samedi 1er juillet	**Danse de Salon Soirée dansante** 19h00
Vendredi 14 juillet	**Comité des fêtes Pique-nique** 12h00 stade
Vendredi 1er septembre	**Forum des Associations** 17h00/19h30 salle Thomas Pesquet
Samedi 30 septembre et dimanche 1er octobre	**Comité des fêtes : Fête St Michel** En extérieur et salle Thomas Pesquet
Du 2 au 8 Octobre	**Semaine Bleue**
Dimanche 22 octobre	**Centre Communal d'Action Sociale : Repas des aînés** 12h Salle Hector Malot
Samedi 4 novembre	**Comité des Fêtes : Soirée Hénouvillade** 20h00 salle Thomas Pesquet
Samedi 11 novembre	**Cérémonie** RDV 11h45 au monument aux morts d'Hénouville (église), qui sera suivie d'un vin d'honneur à la salle polyvalente
Dimanche 12 Novembre	**Spectacle Festival Seine Lecture** Après Midi salle Hector Malot
Samedi 18 et dimanche 19 novembre	**Exposition artistique** salle Thomas Pesquet
Dimanche 26 novembre	**Téléthon Associatif**
Samedi 2 et dimanche 3 décembre	**Hénouville Action Niger : Marché de Noël** salle Thomas Pesquet
Vendredi 8 décembre	**Jardin d'Eveil : Arbre de Noël**
Samedi 16 décembre	**Accueil des nouveaux habitants et mise à l'honneur des médaillés du travail** 9h30

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

DP : **D**éclaration **P**réalable
PC : **P**ermis de **C**onstruire

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : **DP**
Auvent, préau
- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
- < 5 m² : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : **DP**

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : **aucune formalité**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : DP

GARAGE
- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

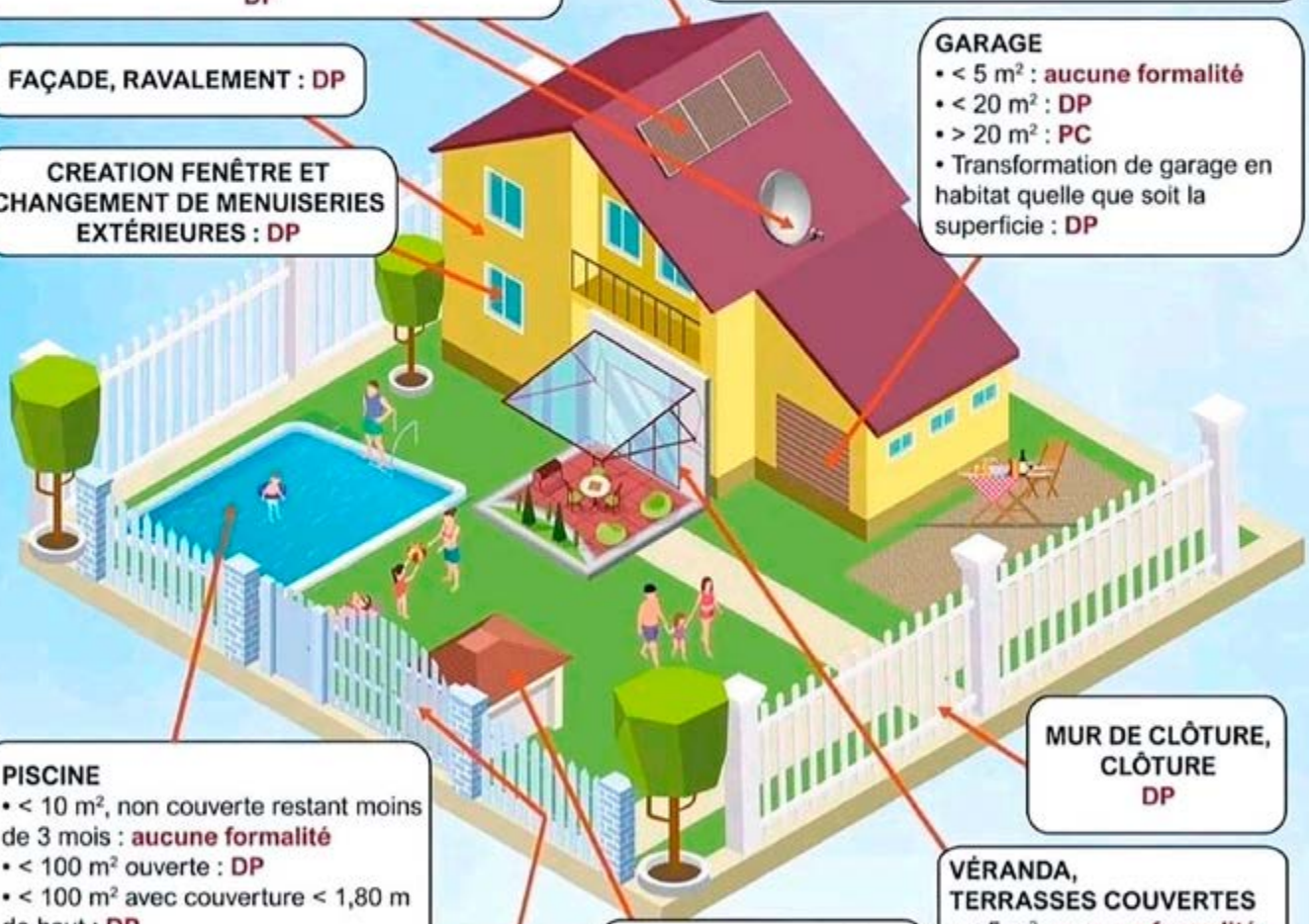

PISCINE
- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**
- < 100 m² ouverte : **DP**
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

PORTAIL DP

CABANE BOIS OU BÉTON
- <5 m² : **aucune formalité**
- <20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 40 m² : **DP**
- > 40 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

BONNES VACANCES
À TOUTES ET À TOUS !